

# LOPMI TENDER, LOPMI TRUE LOPMI FOR EVER ?

## MESURES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES (PATS)

Les diverses mesures présent dans le protocole sont sur les rails :

- Le CIA collectif, déjà effectif pour 2022 .
- La mise en place de CAIOM et d'APST cartographie 2023-2024 sera bientôt présentée.
- La cartographie NBI supplémentaire sera présentée au prochain Comité Technique.

Avancement complémentaire (repyramidage) :

- Pour 2022, totalité faite au choix pour les catégories B, les résultats vont sortir avant fin octobre.
- Pour 2023 et 2024 on aura par an :
  - 7 catégories B administratifs et 7 catégories B techniques au choix en plus de l'avancement classique.
  - A l'examen pro, avec obligation de prendre un poste en Gendarmerie, il y aura 6 catégories A Administratifs, 6 catégories A Techniques, 21 catégories B administratifs et 20 catégories B techniques.

La **CFDT** conseille fortement aux agents de passer les examens professionnels, il y a en effet de nombreux postes à pourvoir avec normalement des sujets adaptés.

## INDEMNITE DE SUJETION SPECIALE (ISS)

La première partie de 120 € devrait être versée pour l'été 2023. Des travaux sont en cours entre la DGAFP et la DRCPN sur la modalité de mise en œuvre et surtout pour la valorisation en pension.

Pour rappel, il y aura 40 euros de plus en 2025 puis en 2027.

Concernant les Ouvriers de l'État, la **CFDT** a demandé que cette mesure soit transposée sur une revalorisation de la prime de rendement.

## GOVERNANCE DES PATS

- Mise en place de Point de Contact au niveau SGAMI (POC) pour faciliter les échanges.
- Recrutement des contractuels sous la responsabilité de la gendarmerie, pas avant 2023.
- Rupture conventionnelle, la décision de l'accorder revient à la Gendarmerie.
- l'avancement, il faut une définition du nouveau process qui devrait arriver en 2023 pour l'avancement 2024.

## AIDE A LA RESTAURATION

Une étude est en cours dans les mess Gendarmerie ,

- 31 mess remplissent les conditions,
- 50 sont en cours d'étude avec encore
- 18 ne seraient pas éligibles.

La **CFDT** a souhaité que la mise en place de cette mesure soit accélérée afin de permettre aux personnels civils de gagner en pouvoir d'achat (environ 2,5 euros et 3,20 euros le repas) et que les Commandants de Groupement interrogent les préfetures sur les possibilités de primes dans les secteurs ou il n'y a pas de mess Gendarmerie.

## ASSISTANTS D'ENQUETE

Les personnels auront une compétence judiciaire, et pourront faire des tâches

administratives pour permettre aux OPJ d'être plus présents sur le terrain.

Les agents concernés suivront une formation Police Judiciaire spécifique (6 à 8 semaines pour les PCIV).

La gendarmerie pense mettre des Corps Militaires de soutiens en COB et BTA et peut-être des civils aux échelons supérieurs (groupement).

La **CFDT** est la seule organisation à affirmer que les personnels civils étaient complètement capables de tenir ces postes. De plus cela permettrait aux militaires qui ont un accident de service ou de vie de continuer à servir la Gendarmerie dans un autre corps.

### **SUBSTITUTION EN GENDARMERIE**

Il est prévu 1 500 postes substitués en 5 ans, principalement dans le soutien, afin de

permettre d'assurer l'accompagnement des 200 brigades et des 7 escadrons supplémentaires prévus.



**Au final, la CFDT se satisfait de l'avancée des mesures, le risque est que l'inflation et la crise énergétique impactent ce protocole et notamment l'ISS. Mais pour le moment « pas d'inquiétudes », alors... pourvu que ça dure !**

**A suivre...avec intérêt...**

**La CFDT est toujours là pour Défendre les intérêts, tous les intérêts des personnels civils de la Gendarmerie.**

Paris le 29 septembre 2022

La **CFDT Gendarmerie** était représentée par :  
Karine WOLCK et Christophe BADOLLE

